



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0161

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 20 décembre 2023, le règlement suivant :

LAS-0161 Règlement établissant les tarifs

Ce règlement abroge le règlement LAS-0154 et peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 décembre 2023.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement